

Depuis la publication en 2020 de *Lesbos, la honte de l'Europe*, dans lequel Jean Ziegler fustigeait l'impuissance des Nations Unies, et en particulier l'inaction du Haut-Commissariat aux réfugiés, les conditions de réception des migrants qui se dirigent vers l'Europe et échouent sur les îles du pourtour européen n'ont guère changé, et il semble même qu'elles aient empiré. D'après J. Ziegler, ces conditions permettent, et causent parfois, des violations massives de droits reconnus par des conventions et traités internationaux. Ces violations, courantes et désormais bien connues, résultent largement de l'organisation de la réception et du traitement policier, administratif et logistique des migrants. Cette organisation, essentiellement conçue au niveau de l'Union européenne, est appliquée par chaque état membre. Entre autres mesures de répulsion des migrations et de « protection » des pays du nord de l'Europe, le système dit « de Dublin » établit que les demandeurs d'asile et de protection subsidiaire, ainsi que les immigrants en situation illégale, doivent être pris en charge dans leur pays d'entrée dans l'espace de l'Union, qui est, le plus souvent, un pays du pourtour méditerranéen.

En 2020, Ursula van der Leyen disait vouloir « abolir » le règlement de Dublin (qui en est actuellement à sa version « Dublin III »). Or, l'ensemble du « système de Dublin » (y compris le dispositif Eurodac de fichage des empreintes digitales), qui constitue l'armature du régime de réception des migrations et d'asile dans l'UE, continue d'être appliqué massivement ; la récente « réforme » tend en outre à rendre automatique le renvoi des demandeurs d'asile vers leur pays d'entrée dans l'espace de l'Union. La pression exercée sur ces pays, comme l'Italie, Malte, la Grèce ou encore l'Espagne, loin d'avoir été allégée, a donc encore augmenté.

Deux ans après les journées d'étude consacrées à la problématique migratoire (« La réception des migrants et réfugiés en Europe : le secours inhospitalier », 25 et 26 novembre 2021), nous proposons de porter à nouveau un regard sur la question de la réception des migrations aux confins insulaires de l'Union européenne : les îles de la mer Égée en Grèce, Lampedusa en Italie, les îles Canaries en Espagne, entre autres. Les interventions chercheront à approcher cette question de la réception par le prisme du « dispositif humanitaire » (E. Cock, *Le dispositif humanitaire, Géopolitique de la générosité*, L'Harmattan, 2005) envisagé comme vecteur de pratiques et de discours essentiellement sécuritaires.

Il s'agira de tenir compte des rapports de pouvoir entre les différentes parties prenantes (autorités politiques, police et armée, organisations de solidarité, syndicats et partis politiques, etc.), des contraintes posées par ces interactions, pour finalement essayer de rendre compte des limites et des ambiguïtés de l'action des organisations caritatives et de solidarité (voire parfois d'instances politiques locales) ; ces limites et ambiguïtés sont dues en partie à leur intégration dans un dispositif complexe, qui peut globalement être qualifié de sécuritaire. Car l'implication des organisations humanitaires ne se situe pas ici dans le contexte d'une intervention extérieure, dans des contextes de crises éloignées, mais dans le cadre, imposé par les pouvoirs politiques, de la défense de l'espace de l'UE contre un « flux migratoire » représenté comme une menace. Ce cadre est porteur de visées politiques, stratégiques et géopolitiques dont il conviendra également de rendre compte.

JOURNÉE D'ÉTUDE

LE « DISPOSITIF SÉCURITAIRE-HUMANITAIRE » EUROPÉEN, FILTRE DES MIGRATIONS DANS LES PÉRIPHÉRIES INSULAIRES DE L'EUROPE

18 AVRIL 2024

AMPHITHÉÂTRE DE LA
MSH ALPES

1221 Avenue centrale
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

ORGANISATION ET CONTACT :

alice.carette@univ-grenoble-alpes.fr
jean-yves.fizot@univ-grenoble-alpes.fr



Programme thématique EU
Values de la Graduate
School@UGA



PROGRAMME

MATIN

9H00-9H30

Accueil - café

9H30-10H00

Introduction par Jean-Yves Tizot (UGA/ILCEA4), Alice Carette (UGA/ILCEA4) et l'association Idées (Master CICM, UGA)

Première session – Modération: Jean-Yves Tizot

10H-10H45

Pierre Micheletti (SOS Méditerranée/UGA)
« La fonction tribunicienne des ONG humanitaires étrangement atone aux portes de l'Union européenne »

10H45

Pause

11H00-11H45

Carolina Simoncini (Université Lyon III/IHRIM), à distance
« Quelle place reste-t-il pour les Droits humains dans le droit italien de l'immigration ? L'exemple de Lampedusa »

11H45

Discussion

12H15-13H45

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

Deuxième session – Modération: Alain Dontaine

14H00

Clara de la Hoz del Real (UVSQ/CEARC), à distance
« La Fabrique du Néant: une analyse sociologique sur les conditions de vie des demandeurs d'asile du camp de Zervou, sur l'île grecque de Samos »

14H30-15H00

Hinde Maghnouji (EHESS/IMAF)
« Corps nu et effacement. Les effets des politiques migratoires et des traversées de frontières sur le processus de deuil chez les migrants: le cas de l'île grecque de Samos »

15H00

Discussion

15H15

Pause

Troisième session – Modération: Alice Carette

15H30-16H15

Miriam Brandon Fernández (Université de las Palmas de Gran Canaria), à distance
« Movimientos migratorios desde África a Canarias: aciertos y fallos en el sistema de acogida »

16H15-16H45

Guy Caussé (Président d'Humacoop-Amel France) et Alain Dontaine (Institut Rousseau/Humacoop-Amel France)
« Le visa humanitaire : enjeux et perspectives pour une sécurisation des migrations vers l'Europe »

16h45

Discussion

17H00

Conclusions et clôture de la journée